

[Numéros / 2012 | 3](#)

Conditions de légalité du placement en fourrière de tous les chiens non identifiés et non identifiables

DÉCISION DE JUSTICE

[CAA Lyon, 4ème chambre – N° 11LY01879 – 05 avril 2012 – C](#) [↗](#)

INDEX

Mots-clés

Chien non identifié, Chien non identifiable, Chien dangereux

Rubriques

Police administrative

TEXTE

Résumé

¹ La mesure de police ordonnant le placement en fourrière de l'ensemble des chiens non identifiés ou non identifiables d'un même propriétaire, consécutif à la morsure d'un habitant et à une mise en demeure de procéder à leur étude comportementale restée sans effet, n'est pas entachée d'erreur d'appréciation compte tenu de l'impossibilité d'identifier le chien responsable parmi l'ensemble des chiens susmentionnés et du caractère notoire de l'agressivité de la plupart d'entre eux.

DROITS D'AUTEUR

CC BY-NC-SA 4.0

[Numéros / 2012 | 3](#)